REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
LA PROMOTION DES PME

DISCOURS
CEREMONIE DE LANCEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

ABIDJAN, *OCPV, Lundi 10 Octobre 2022*

Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA**,

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

Madame le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Député-Maire de la Commune d'Abobo,

Mesdames et Messieurs les représentants des Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux, Régionaux et Chefs de Services,

Mesdames et Messieurs les Autorités Coutumières et Religieuses,

Chers amis de la presse,

Distingués invites,

Mesdames et Messieurs,

C’est avec un réel plaisir que je prends la parole, ce matin, à l’occasion de la cérémonie de lancement des activités de renforcement de la lutte contre la vie chère.

Permettez-moi, avant tout propos, d’exprimer ma gratitude à Son Excellence Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui, en tant que président du Conseil National de Lutte contre la vie chère, a affirmé la pleine mesure de son engagement pour la lutte contre la vie chère et la protection des populations, gage de la préservation d’un environnement social apaisé.

A cet égard, il a mis à la disposition de mon Département ministériel des ressources exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la surveillance du marché.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à notre Péré Nationale, Madame le Ministre d’Etat, Député-Maire de la Commune d’Abobo, dont elle en a fait un vaste chantier pour booster son développement et améliorer les conditions de vie des populations. Madame le Ministre d’Etat, votre présence parmi nous, ce matin, nous honore.

Je remercie tous les participants à cette cérémonie pour avoir fait le déplacement à la cérémonie de ce jour. Votre précieuse collaboration et votre appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la vie chère sont appréciés.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le contexte actuel est marqué par la volatilité des prix, exacerbée par la crise en Ukraine qui amplifie la hausse des prix de la plupart des produits de grande consommation.

Face à cette hausse des prix de certains produits, notamment des denrées alimentaires de grande consommation, liée essentiellement à la réduction de l'offre de différents produits et à la forte augmentation des cours mondiaux du pétrole brut et des coûts de transport à l'international, le Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, a adopté, le 09 mars 2022, des mesures immédiates, à court terme et à moyen terme afin de contenir les effets de la hausse des prix et de préserver le pouvoir d'achat des populations.

Au titre des mesures immédiates, on note, entre autres, la subvention partielle des prix des produits pétroliers, pour éviter l'impact sur le coût de la vie, pour un montant de 550 milliards FCFA, de janvier à septembre 2022 ; le plafonnement des prix de certains produits de grande consommation, notamment l'huile de palme raffinée, le sucre, le lait, le riz, la tomate concentrée, la viande de bœuf, les pâtes alimentaires et le ciment ; l'exonération des droits de douane sur l'importation de blé et la subvention en faveur des producteurs de farine boulangère à hauteur de 6,6 milliards par mois sur une période de six (6) mois ; la mise en vente, sur l'ensemble du territoire national, de deux types de baguette de pain dont une baguette standard à 150 FCFA pour 174 g et une baguette améliorée à 200 FCFA pour 232 g afin de faciliter et de garantir l'accessibilité du pain ; l'élargissement de la liste des produits de grande consommation et services, dont les prix sont réglementés de 04 à 21 catégories ; l'autorisation préalable pour l'exportation des produits vivriers ; l'allocation d'appuis financiers, de matériels agricoles et d'intrants aux acteurs du vivrier, afin de faciliter l'approvisionnement des marchés ; le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés ; la modification de l'article 3 de l'ordonnance sur la

concurrence pour autoriser le Ministre chargé du commerce, en liaison avec le Ministre chargé de l'Economie et des Finances et le Ministre chargé du Budget, de procéder par arrêté interministériel à la réglementation des prix pour plus d'efficacité ; l'intensification des enquêtes de la Commission de la Concurrence en vue de démanteler les cartels et de lutter contre les abus de positions dominantes ; l'allocation d'un appui budgétaire de de 155 millions FCFA aux 31 comités locaux de lutte contre la vie chère présidés par les Préfets de Région et composés, entre autres, de commerçants et d'association de consommateurs ; et l'intensification de la communication, en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation et l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international.

Au titre des mesures à court et moyen terme, le Conseil des Ministres a adopté des mesures visant à élargir l'offre de produits alimentaires, la construction d'infrastructures commerciales et l'approvisionnement des marchés en produits vivriers. Il s'agit notamment de la subvention de 2 milliards de Francs CFA, dans le cadre d'un projet pilote avec les coopératives du vivrier, pour l'acquisition de 25 véhicules de transport dédiés au transport des produits vivriers et autres équipements en vue de faciliter l'approvisionnement des marchés à bas prix ; la construction de trois marchés de gros (Abidjan, Daloa, Abengourou) et douze marchés de relais, financés dans le cadre du PD2CV ; la construction de quarante marchés ruraux de proximités dans le cadre du PURGA 2 ; la modernisation de la production agricole, animale et halieutique, avec le recours à l'irrigation, à la mécanisation et aux engrais afin d'assurer notamment la disponibilité en toute saison de produits vivriers ; la mise en œuvre du projet de construction et de réhabilitation des marchés de gros, de détails et de sites de groupage ; l'accroissement des moyens de production, de conservation et de transformation de produits vivriers.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Outre les mesures que je viens d'égrainer, je voudrais rappeler quelques actions fortes qui ont su matérialiser l'engagement sans faille de Monsieur le Premier Ministre à accompagner mon Département ministériel dans sa quête permanente de préservation du pouvoir d'achat des populations.

En effet, au titre de l'année 2022, dans le cadre du Plan d'Urgence aux Filières Agricoles, (PURGA 2) mon département ministériel bénéficie d'une subvention à hauteur de 6,4 milliards de FCFA pour contribuer d'une part à la construction et l'équipement des marchés ruraux de proximité et d'autre part au renforcement des moyens techniques et opérationnels pour la surveillance du marché. A ces efforts, il faut ajouter l'appui budgétaire de plus de 200 millions FCFA pour la mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés organisés en décembre 2020, avec pour objectif de relever tous les dysfonctionnements de nos marchés, notamment le fléau des incendies des marchés avec pour conséquence d'importants dégâts matériels et des commerçants sinistrés en plein désarroi voyant toute une vie de labeur parti en fumée.

Ainsi, la présente cérémonie s'inscrit dans la droite ligne des actions déjà entreprises par le Gouvernement ivoirien en vue de la préservation du pouvoir d'achat de nos vaillantes populations.

C'est pour soutenir les actions des acteurs engagés en première ligne de la lutte contre la vie chère et pour assurer la continuité des services dans cette période difficile, que nous avons tenu à organiser cette cérémonie de dons destinés d'une part aux agents de contrôles des Directions Centrales Régionales, et d'autre part aux directeurs et chefs de service en charge de la veille concurrentielle.

Il s'agit pour le Gouvernement, à travers ce geste, de rassurer les populations de son engagement à poursuivre ses efforts inlassables pour lutter contre la vie chère nonobstant les contraintes conjoncturelles caractérisées par la COVID-19 et les effets pervers du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine.

La dotation reçue, ce jour, par mon Département ministériel composée de 300 motos, six (6) véhicules pick-up, 300 smartphones et 15 ordinateurs portables, vient à point nommé pour renforcer les capacités opérationnelles des agents en charge de la surveillance du marché. Elle permettra aux équipes de contrôles d'accéder à toutes les zones, même les plus reculées et de renforcer la veille concurrentielle sur les marchés internationaux et dégager les éléments de prévision sur notre marché.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Pour répondre aux préoccupations des populations qui dénoncent une certaine lenteur dans la prise en charge de leurs plaintes et qui souhaitent une réaction beaucoup plus diligente des services de contrôle du Ministère en charge du commerce, nous avons mis en place la Brigade de Contrôle Rapide. Cette Brigade qui vient d'être mise en mission est la vôtre.

Par ailleurs, pour une meilleure implication des consommateurs pour faire respecter l'affichage des prix dans les points de vente et les prix des produits soumis à la règlementation de la concurrence et des prix, mes équipes travaillent à rendre opérationnel dans un délai rapproché, une application mobile dénommée « contrôle citoyen », qui sera un instrument additionnel au service des consommateurs, en plus de nos outils traditionnels de communication existant, à savoir **la ligne verte 1343**, notre **site web commerce.gouv.ci,** et nos pages **Facebook**, **Twitter** et **YouTube**.

Au moment où je m'apprête à clore mes propos, je m'en voudrais de ne pas exprimer une fois ma reconnaissance et celle des agents de contrôle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de Promotion des PME à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour sa constante sollicitude à notre égard.

J'engage, à cet effet, tous les contrôleurs à l'objectif de protection des consommateurs.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Avant de clore mon propos, je lance un appel aux commerçants et aux consommateurs pour s'approprier, chacun en ce qui le concerne, toutes les mesures du Gouvernement en matière de lutte contre la vie pour qu'ensemble, en parfaite synergie d'actions et dans la paix, nous soyons reconnus comme les visages de la lutte contre la vie chère en Côte d'Ivoire.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare lancé le Programme de renforcement des activités de lutte contre la vie chère.

Je vous remercie de votre aimable attention.